

Contrevenant	Domicile	Infraction	Date de la sentence et amende	Juge
Jean-Yves Blais	Chandler	Avoir pêché le homard sans permis. Avoir pêché pendant une période de fermeture. Possession de homard de taille inférieure à la limite légale.	16 juin 2008 3000 \$ + 3 ans de probation (interdiction de se trouver en tout temps sur les quais de Chandler et New-Port, ne pas troubler l'ordre public et avoir une bonne conduite)	Lucie Morissette
Marc Couture	Percé (Cap d'Espoir)	Ne pas avoir permis à un observateur d'effectuer ses fonctions à bord de son bateau.	17 juin 2008 1500 \$	Lucie Morissette
Fernand Hautcoeur	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	Avoir laissé utiliser son bateau par une personne qui n'était pas autorisé à pêcher	2 juin 2008 1500 \$	Luc Marchildon
Roger Pinel	Grande-Rivière	Avoir laissé utiliser son bateau par une personne qui n'était pas autorisé à pêcher.	2 juin 2008 1500 \$	Luc Marchildon